



Assemblée générale du 27 mars 2018

Résolutions

1ère résolution :

Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 mars 2017 est approuvé.

2e résolution :

L'assemblée générale approuve le rapport moral du président commentant les activités de l'année passée et celles en cours ou prévues.

3e résolution :

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport financier du trésorier et le rapport de la commission spéciale de contrôle des comptes, approuve les comptes de l'exercice clos, le budget prévisionnel pour l'exercice 2018, l'affectation des excédents de gestion et donne quitus au Conseil pour sa gestion.